



## PREAVIS MUNICIPAL No 07-2023

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 8 décembre 2023

**Objet : Réfection Route d'Aubonne - Route de Saubraz - Arrêt de bus du Prunier**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

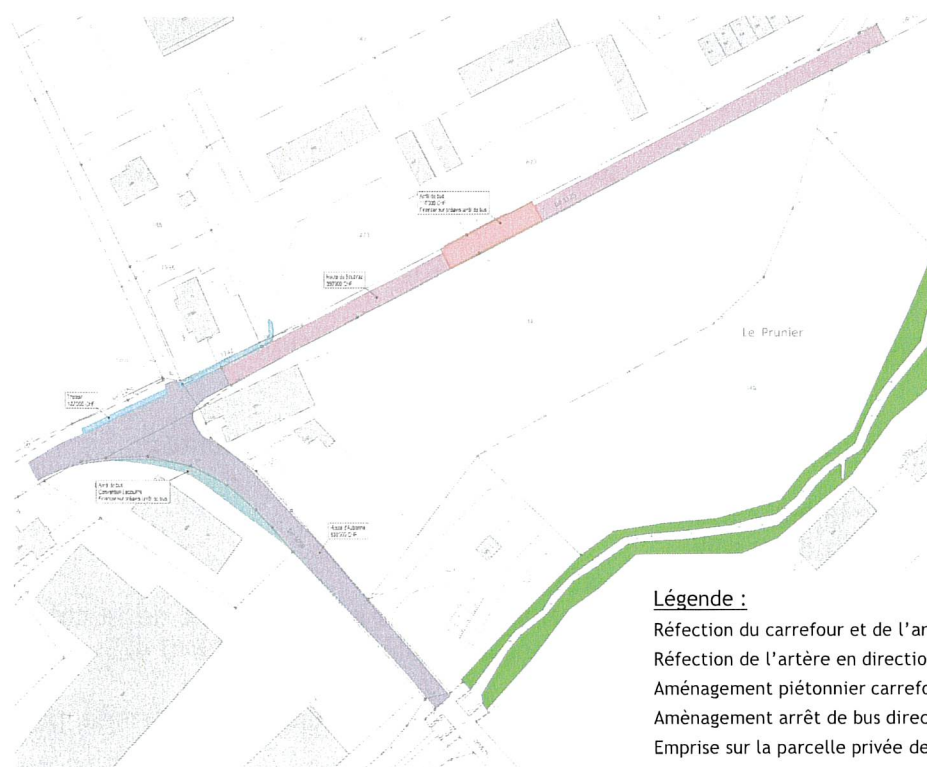
La Municipalité, au vu des travaux actuels sur la route d'Aubonne, souhaite poursuivre l'assainissement des tronçons direction Aubonne et Saubraz.

De plus, selon les informations reçues de CarPostal et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), les nouveaux horaires 2025 des transports publics imposent un nouvel arrêt de bus direction Saubraz, en face des locatifs du Prunier.

Enfin, une emprise sur le domaine privé le long de l'artère direction Aubonne (propriété de Le Coultre SA), permettrait de pouvoir envisager à terme un arrêt provisoire hors chaussée.

L'accès au carrefour du Prunier par le chemin Planet requière également des travaux relativement conséquents afin d'améliorer cette jonction.

### Plan



#### Légende :

- Réfection du carrefour et de l'artère en direction d'Aubonne
- Réfection de l'artère en direction de Saubraz
- Aménagement piétonnier carrefour du Prunier et jonction ch. Planet
- Aménagement arrêt de bus direction Saubraz
- Emprise sur la parcelle privée de l'entreprise Le Coultre SA





## Descriptif

L'ordre de priorisation des travaux serait le suivant :

- Réfection du carrefour et de l'artère direction Aubonne et l'emprise sur la parcelle privée de l'entreprise La Coultre SA pour l'aménagement du carrefour.
- Aménagement d'un arrêt de bus, ainsi que l'aménagement piétonnier du carrefour du prunier.
- Réfection de l'artère direction Saubraz.

## Coût des travaux

Détail	Total
Réfection du carrefour et de l'artère direction Aubonne	550'416.80
Emprise sur la parcelle privée de l'entreprise Le Coultre SA	90'000.00
Réfection de l'artère direction Saubraz	331'000.00
Aménagement piétonnier carrefour du Prunier et jonction chemin Planet	120'000.00
Aménagement arrêt de bus direction Saubraz	110'177.10
<b>Total TTC</b>	<b>1'201'593.90</b>

## Subventions

La Municipalité va soumettre des demandes de subventions à la DGMR, celles-ci devraient être réparties de la manière suivante :

- Subventions cantonales pour les routes à hauteur de 40 % sur les montants de CHF 550'416.80 et de CHF 331'000.00.
- Subventions cantonales pour l'aménagement de l'arrêt de bus à concurrence de 30 % sur CHF 110'177.10.

Nous rappelons que les subventions sont octroyées aux charges et conditions suivantes :

- Attestation du respect de la législation sur les marchés publics
- Confirmation de l'obtention du crédit
- Attestation de l'éventuelle autorisation de construire
- Respect de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et de la catégorie de réduction du bruit de la couche de surface phono absorbante selon VSS 640 425.

Une demande de participation financière sera également sollicitée auprès de l'Armée pour la couche de roulement de la route de Saubraz.



## Coût et financement

La présente demande est basée sur un devis estimatif établi par le Bureau Sabert SA, responsable de l'entretien des routes de notre commune pour un montant total maximum (arrondi) de Fr. 1'202'000.- TTC, subventions cantonales non déduites.

Ce financement de Fr. 1'202'000.- sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

## Charges financières

L'investissement sera amorti sur une période de 30 ans.

Seuls les coûts liés à l'investissement (amortissement et intérêts de la dette) impacteront les comptes de fonctionnement.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 07-2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre :
  - Les travaux de réfection de la route d'Aubonne et de financer l'emprise sur la parcelle privée de l'entreprise Le Coultre SA pour l'aménagement du carrefour.
  - L'aménagement d'un arrêt de bus au Prunier sur la route de Saubraz.
  - L'aménagement piétonnier du carrefour du chemin Planet, route de Saubraz.
  - Les travaux de réfection de la route de Saubraz.
- 2) D'allouer un crédit maximum de Fr. 1'202'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;



- 3) De financer ce crédit par un emprunt correspond au montant définitif des travaux dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- 4) D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- 5) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 28 novembre 2023.

**Au nom de la Municipalité :**

Philippe Rezzonico  
Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale